



BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

L'An deux mil vingt et un, le vingt-six février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-neuf février deux mil vingt et un, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN
Mme. Annaïk MERDY, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain Dubreuil

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL26.02.2021-006 : Maison Sport Santé – permanences à Bannalec – subvention au CMSBS

La maison Sport Santé portée par le Centre de Médecine du Sport Bretagne Sud, association relevant de la loi de 1901, dont le siège social se trouve à GHBS, Hôpital du Scorff à Lorient s'est donné trois missions principales :

- Aider à cartographier et à développer l'offre sport loisir, bien-être et santé sur le territoire ;
- Accueillir et accompagner les personnes souhaitant reprendre une activité physique ;
- Créer du lien avec les médecins ;

La maison sport santé a mis en place une permanence mensuelle afin de réaliser des entretiens individuels dans le cadre d'une reprise d'activité physique. Ces entretiens ont pour but d'accompagner les personnes souhaitant reprendre une activité et de les rediriger vers une association ou un prestataire proposant une activité physique adaptée. Ces permanences sont assurées par un·e éducateur·trice en activité physique adaptée. La commune de Bannalec entend verser 500 € par an pour participer aux frais de cette permanence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention de 500 € au Centre de Médecine du Sport Bretagne Sud au titre de l'année 2020 et 500 € au titre de l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Christophe LE ROUX

